



Paris, le 27 mai 2021

## APPROBATION PAR L'ASSEMBLEE GENERALE D'IPSOS DU 27 MAI 2021 DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

En application de l'article R. 22-10-14 IV du Code de commerce, l'Assemblée générale mixte de la société Ipsos du 27 mai 2021, tenue à huis clos, a statué sur la politique de rémunération des mandataires sociaux telle que présentée dans le Document d'Enregistrement Universel 2020 d'Ipsos (Partie 13.1, pages 157 et suivantes) ainsi qu'il suit :

Résolution	Résultat du vote
<b>Résolution n°10</b> : Approbation de la politique de rémunération du Président-Directeur Général (application à Monsieur Didier Truchot du 1 <sup>er</sup> janvier 2021 à la date de dissociation des fonctions)	Approuvée à <b>94,26%</b>
<b>Résolution n°11</b> : Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général (application à compter de la date de dissociation des fonctions)	Rejetée à <b>52,72%</b>
<b>Résolution n°12</b> : Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration (application à Monsieur Didier Truchot à compter de la date de dissociation des fonctions)	Approuvée à <b>99,95%</b>
<b>Résolution n°13</b> : Approbation à titre consultatif de la politique de rémunération des Directeurs généraux délégués	Approuvée à <b>60,67%</b>
<b>Résolution n°14</b> : Approbation de la politique de rémunération des Administrateurs	Approuvée à <b>99,96%</b>

### IPSOS

Société anonyme au capital de 11 109 058,75 euros  
Siège social : 35, rue du Val de Marne, 75013 Paris  
304 555 634 RCS Paris